



VŒUX ET INVITATION POUR 2019

Monsieur José CASTELLANOS, Maire, et le Conseil Municipal vous présentent leurs meilleurs vœux à l'occasion de la nouvelle année et seraient heureux de vous retrouver à

la cérémonie des Vœux

qui aura lieu samedi 5 janvier 2019

à 18H00 à la Maison Pour Tous

Agents techniques

Voilà maintenant respectivement 15 et 11 mois que nos deux agents ont intégré notre commune, et ce, d'une manière plutôt réussie. Leur travail doit être reconnu par tous. Comme par le passé et par tous les temps, ils s'adonnent chaque jour à des tâches plus ou moins attrayantes mais toujours nobles.

Chaque matin, il s'agit de ramasser les débris de tous ordres (papiers, canettes, bouteilles d'alcool fracassées et même des couches culottes). Le reste de la journée est consacré aux travaux de réparation et d'entretien des bâtiments communaux ainsi que les travaux de saison.

Ces agents sont des employés responsables. Aussi, quand ils vous rencontrent, c'est par un bonjour qu'ils vous accueillent et c'est normal. Alors il n'est pas tolérable qu'ils subissent des agressions verbales.

Ils méritent le respect. Placés sous l'autorité du Maire, c'est donc **en mairie qu'il faut présenter vos doléances** et pas dans la rue !

Cérémonie du 11 novembre

La cérémonie du 11 novembre a eu lieu au moment aux morts en présence du Capitaine Bizot, commandant d'unité de la 4^{ème} compagnie du 53^{ème} RT, accompagné d'un piquet d'honneur en armes, et des élèves de l'école d'Hériménil qui ont entonné la Marseillaise et ont été récompensés par la remise d'un diplôme.

L'association locale des Anciens Combattants avait organisé le pot de l'amitié à l'issue de cette cérémonie. Nous les remercions tous pour leur participation, ainsi que les habitants pour leur présence.



Repas des aînés du 15 décembre 2018

Le repas des aînés, organisé par le CCAS, a eu lieu le samedi 15 décembre 2018. Il y avait 71 inscrits. La journée s'est déroulée dans une bonne ambiance à la satisfaction de tous.



Pour les personnes qui ont préféré recevoir un colis, la distribution a été faite les jours suivant le repas dans 68 foyers.

Démarchage sur la commune

Un avis a été publié sur le journal électronique, à l'entrée du village, demandant à tout démarcheur de se signaler en mairie. Si vous êtes démarchés à votre domicile et que vous avez des doutes, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au : 03.83.74.35.79.

Location logement communal

Le logement communal est toujours disponible : un appartement F4 de 106 m² avec cuisine, salle à manger, 3 chambres. Le loyer mensuel est de 590€ (charges non comprises). S'adresser au 03.83.74.35.79.

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre vous informe

Vous êtes Ancien Combattant et avez séjourné en Algérie durant **plus de 120 jours au cours de la période du 30/10/1954 au 01/07/1964, vous pouvez prétendre à partir de 2019 :**

- à la carte du Combattant
- au port de la Croix du Combattant
- à la retraite du Combattant

- à la ½ part fiscale
- à l'aide administrative ou financière (difficultés financières, chauffage, maintien à domicile, médicaments non remboursés)

Contactez l'ONACVG de Meurthe-et-Moselle :

- Par courrier : 67 rue Emile Bertin – 54052 NANCY Cedex

- Par téléphone : 03.83.67.82.86

Dispositif d'Aide à la Rénovation Thermique des logements de particuliers

La Plateforme de la Rénovation Energétique du Lunévillois en partenariat avec la CCTLB, propose **un service public d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements de particuliers.**

Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, **ce service gratuit, neutre et individualisé** vise à réduire efficacement la consommation énergétique des logements en proposant la réalisation d'un programme de travaux subventionnés et adaptés à la situation de chaque foyer.

Décliné en 5 étapes clefs apportant toutes les recommandations nécessaires :

- **Un appui technique** à la définition d'un programme de travaux ambitieux et adapté aux besoins réels des ménages, à l'obtention et à la compréhension des devis et vérification de la cohérence avec les travaux envisagés dans votre PASS ECO ENERGIE.
- **Un appui administratif** qui rappelle les démarches préalables éventuelles (déclaration préalable de travaux, permis de construire, etc.) et facilite l'interface avec le service instructeur.
- **Un appui financier** qui consiste à mobiliser les dispositifs d'aides existants et à faciliter les échanges avec les partenaires en charge de ces aides (Agence Nationale de l'Habitat, etc.).

Vous souhaitez engager des travaux de rénovation thermique dans votre logement pour réaliser des économies d'énergie durables ?

Vous pouvez vous adresser à Céline PETITJEAN, référente sur ce dispositif.

Contact par téléphone au 03 83 74 05 00 ou par mail à l'adresse cpetitjean@delunevilleabaccarat.fr

Vous pouvez également consulter le site internet et page Facebook de la CCTLB pour plus d'informations :

<http://www.delunevilleabaccarat.fr/>

<https://fr-fr.facebook.com/delunevilleabaccarat/>

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Catherine ARNOLD, secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 1^{er} octobre 2018.

Dénomination de l'école d'Hériménil

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner à l'école d'Hériménil, le nom de : Ecole des Etangs.

Personnel communal – attribution de « cartes cadeau » aux agents de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'achat et l'attribution de « cartes cadeau » aux agents de la Commune pour un montant total de 550,00 €
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget

Personnel communal – souscription au contrat mutualisé garantie maintien de salaire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer la couverture des risques et le montant de la participation de la collectivité en référence à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1^{er} janvier 2019.

Couverture du risque prévoyance selon les modalités suivantes :

- **Garantie 1** : Risque « incapacité temporaire de travail » : (0,70%)

Montant de la participation de la collectivité :

Couverture du risque prévoyance	La collectivité participe au minimum obligatoire selon le risque, à hauteur du salaire moyen	La collectivité souhaite prendre en charge un montant supérieur au minimum obligatoire
Garantie 1 : <input checked="" type="checkbox"/>		13,42 euros

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-annexée

Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle – Constitution de la Société Publique Locale « Gestion Locale », approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Mme Laurence HENSCH) :

APPROUVE le projet de statuts de Société Publique Locale (SPL) annexé à la présente délibération, la SPL étant dotée d'un capital social de 309 200 € réparti en 3 092 actions d'une valeur nominale de 100€ chaque, étant entendu que la répartition du capital pourra varier en fonction de l'adhésion des différentes collectivités sollicitées,

PRECISE qu'il approuve par anticipation la composition définitive du capital précisée à l'article 6 des statuts, en fonction des souscriptions d'actions constatées à la date du 15 novembre 2018 et que, dans l'hypothèse où ce montant de capital varierait, il ne sera pas nécessaire de délibérer de nouveau à ce sujet avant l'assemblée constitutive de la Société Publique Locale, sous réserve que la nouvelle composition de capital respecte les dispositions légales et réglementaires en vigueur,

SE PRONONCE favorablement sur l'adhésion de la collectivité à la SPL Gestion Locale,

APPROUVE la souscription au capital de la SPL à hauteur de 300 € correspondant à 3 actions de 100 € chacune, étant précisé que la totalité de cet apport, soit la somme de 300 € sera immédiatement mandatée sur le compte de séquestre ouvert à cet effet, afin de libérer le capital social de la Société.

DESIGNE :

- M. José CASTELLANOS, titulaire

- M. Dominique STAUFFER, suppléant

aux fins de représenter la collectivité dans les différentes instances de la SPL Gestion Locale avec faculté d'accepter toutes les fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que tous mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'Administration de la SPL, par l'Assemblée Générale des actionnaires ou par l'Assemblée Spéciale.

AUTORISE les représentants ci-dessus désignés à approuver la version définitive des statuts lors de l'assemblée générale extraordinaire de constitution de la société,

APPROUVE que la Commune d'Hériménil soit représentée au sein du Conseil d'Administration de la société, par la collectivité (et plus particulièrement par l'un de ses élus) qui sera désignée à cet effet, par les collectivités actionnaires, membres du collège dont dépend la présente collectivité.

Ce représentant exercera durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités qu'il représentera.

APPROUVE pleinement et entièrement les modalités de fonctionnement de la SPL fixées dans les statuts, notamment le préambule, l'article 3 relatif à l'objet social et l'article 28 relatif au contrôle des actionnaires sur la société.

AUTORISE Monsieur le Maire à recourir dans l'intérêt de la collectivité aux services de la société, à prendre toute décision et à approuver tout document et contrat relatif aux relations entre la commune d'Hériménil et la SPL.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Budget Commune – décision modificative n° 1

Afin d'ajuster les prévisions du Budget Communal de l'Exercice 2018, il convient de procéder aux modifications suivantes :

Chap/Art.	Libellé	Dépenses	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
012 - Charges de personnel et frais assimilés		- 4 271	
6218	Autres personnel extérieur	- 3 971	
6336	Cotisations CDG et CNFPT	- 300	
66 - Charges financières		200	
6688	Autres (intérêts prêt relais)	200	
023 - Virement à la section d'investissement		8 696	
74 - Dotations, subventions et participations			
74121	Dotations de solidarité rurale		1 393
74127	Dotations nationales de péréquation		3 232
Total Section de Fonctionnement		4 625	4 625

SECTION D'INVESTISSEMENT			
16 - Emprunts et dettes assimilées		580	
165	Dépôts et cautionnements reçus	580	
21 - Immobilisations corporelles		25 524	
2128	Autres agencements et aménagements de terrains (aire de jeux)	5 037	
21312	Bâtiments scolaires (salle plurivalente)	4 108	
21316	Equipements du cimetière	- 4 266	
2151	Réseaux de voirie (ralentisseurs)	5 682	
21534	Réseaux d'électrification (modern. EP)	7 519	
21568	Autre mat et outil incendie (réserves incendie)	6 090	
21578	Autre matériel et outillage de voirie (panneaux et débroussailleuse)	1 354	
26 - Participations et créances ratt. à des participations		300	
261	Titres de participation (SPL Gestion Locale)	300	
020 - Dépenses imprévues		- 5 860	
10 - Dotations, fonds divers et réserves			2 332
10223	TLE		312
10226	Taxe d'aménagement		2 020
13 - Subventions d'investissement reçues			9 516
1321	Etat et établissements nationaux (modern. EP)		5 637
1323	Départements (aire de jeux + salle pluri.)		3 879
021 - Virement de la section de fonctionnement			8 696
Total Section d'investissement		20 544	20 544

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative n° 1 du Budget Communal de l'Exercice 2018, ci-dessus exposée.

Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat – exercice du droit d'opposition de la commune au transfert de la compétence eau potable au 1^{er} janvier 2020

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal :

DECIDE de s'opposer au transfert de la compétence Eau Potable à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat au 1^{er} janvier 2020 en vertu des dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2018-7062.

RAPPELLE que cette opposition produira ses effets jusqu'au 1^{er} janvier 2026 sauf demande du conseil communautaire pour exercer cette compétence avant cette date.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant au présent dossier.

Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat - modification des statuts de la Communauté de Communes - transfert de la compétence « assainissement »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Mme Virginie LAMBOULE),

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le transfert de compétence à la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat :

- Compétence optionnelle : assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues au CGCT

ADOPTE les nouveaux statuts de la Communauté de Communes tels qu'annexés à la présente délibération.

PREND ACTE que tous les biens, charges, patrimoine des communes membres concernées par la compétence précitée sera transférée à la Communauté de Communes.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces se rapportant au dossier.

Compte-rendu du Conseil Municipal du 13 décembre 2018

Election du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal nomme, à l'unanimité, Mme Catherine ARNOLD, secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 novembre 2018

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de sa séance du 26 novembre 2018.

Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat - débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir débattu des orientations générales du futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables et délibéré, le conseil municipal :

- Prend acte de la tenue ce jour du débat organisé en son sein sur les orientations générales du Projet

d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat ;

La présente délibération sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage à la mairie durant un mois.

Tarifs de l'eau 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de l'eau pour l'année 2019 :

Pour les abonnés de la Commune :

- jusqu'à 250 m ³ :	1,00 € HT	1,06 € TTC
- de 251 à 500 m ³ :	0,91 € HT	0,96 € TTC
- plus de 500 m ³ :	0,66 € HT	0,70 € TTC
- Abonnement compteur :	7,23 € HT	7,63 € TTC

Pour la Commune de Rehainviller :

- Prix au m ³ :	0,50 € HT	0,53 € TTC
----------------------------	-----------	------------